

Septembre 2014

PEGC

Académie de Rennes



SNUipp-FSU



CONTACTS

Sections départementales

SNUipp

Côtes d'Armor snu22@snuipp.fr

Tél : 02 96 61 88 24

Finistère snu29@snuipp.fr

Tél : 02 98 53 76 77

Ille et Vilaine snu35@snuipp.fr

Tél : 02 99 36 88 43

Morbihan snu56@snuipp.fr

Tél : 02 97 21 03 41

Secrétaire Académique

Marie-Odile MARCHAL

marieodile.marchal@neuf.fr

Permanence :

Mardis et mercredis matins
au local du SNUipp-Morbihan

Une nouvelle rentrée , une année décisive

De nouvelles têtes, de nouvelles classes, de nouvelles équipes pédagogiques, de nouveaux projets : c'est, à chaque rentrée scolaire, un moment fort d'espérance pour les enseignants.

Mais les conditions de cette rentrée (effectifs lourds, surcharge de travail, fins de carrière difficiles avec l'allongement des droits à retraite, maintien du gel du point d'indice...) sont, d'ores et déjà, des freins à cet enthousiasme.

Cette rentrée se fait aussi dans un contexte social difficile, avec des annonces gouvernementales qui confirment des choix économiques qui ne font qu'enfoncer le pays dans la crise.

Avec le SNUipp et la FSU, nous nous devons de réagir et d'agir.

Nous devons peser dans les consultations de l'année en cours (voir page 2) pour donner des perspectives à la jeunesse, des moyens pour tous les services publics, des revalorisations pour nos métiers et un aboutissement à l'égalité de fin de carrière du corps des PEGC avec celui des certifiés.

L'année sera décisive puisque les élections professionnelles se dérouleront en décembre. Le choix de vos élus, en CAPA pour défendre vos droits et en Comités techniques pour définir les orientations de l'Enseignement Public aux niveaux national, académique et départemental sera à définir pour les 4 années à venir.

Dans notre académie, depuis de nombreuses années, seul le SNUipp-FSU siège en CAPA et les élus SNUipp ont obtenu de nombreuses avancées dans le dossier PEGC.

Odile Marchal



Sommaire :

- P1 Edito
- P2 Rentrée dans les collèges
- P3 Infos retraite
- P4 Questions sur le syndicat
- P5 - 6 Elections Professionnelles
- P 7 Déclaration FSU
Fonction Publique
- P8 Syndicalisation

Elections professionnelles 2014 du 27 Nov. 10 h au 4 déc. 17h.

Uniquement par vote électronique

Utilisation de la messagerie professionnelle obligatoire.

Vérifiez dès à présent que votre messagerie est utilisable !

**Espace électeur accessible via la messagerie professionnelle
dès le 22 sept.**

Rentrée 2014 dans les collèges

De nombreuses mesures de la loi d'Orientation 2013 n'entreront en application qu'à la rentrée 2015-2016 et certaines feront l'objet de consultations des enseignants :

Septembre-octobre 2014 sur une demi-journée banalisée : Nouveau socle commun des connaissances, de compétence et de culture.

Du 8 au 12 décembre 2014 : Evaluation des élèves.

Entre février et juin 2015 : Nouveaux programmes des cycles 3 (CM1-CM2-6^{ème}) et 4 (5^{ème}-4^{ème}-3^{ème}). Le nouvel enseignement moral et civique rentre en application dès la rentrée 2014.

Des enjeux importants sont encore en discussion :

Le devenir des SEGPA. Pour l'heure, les situations dans les académies relèvent des recteurs.

La liste et les critères d'attribution des établissements en REP et REP+ (Education Prioritaire)

Pour la rentrée 2014 :

- **Le décret 2014-940 du 20 août 2014 n'entrera en rigueur qu'à la rentrée 2015 et donc les obligations réglementaires de service restent celles du décret 1950.** Ainsi :
 - L'heure de laboratoire et celle de vaisselle restent attachées au service.
 - Aucune heure supplémentaire et aucun complément de service ne peuvent être imposés aux PEGC. Dans certains cas particuliers, réfléchissez bien au refus de complément de service (mesure de carte scolaire en cas de refus).
- **Le Conseil école-collège** entre en application (au moins 2 fois par an, composé à part égale de représentants du collège et des écoles, sous la présidence du chef d'établissement et de l'IEN de circonscription). Si les heures de concertation sont prises en compte dans le service en primaire, dans le second degré, le texte ne définit pas le cadre de ces heures. Les SNUipp/FSU et le SNES/FSU appellent les collègues à être vigilants et à rester à l'initiative de leurs projets pédagogiques.
- **Le LPC** est maintenu cette année malgré notre opposition .
- **Etablissement REP+** : La pondération de 1,1 s'applique à toutes les heures d'enseignement. Ainsi, sur un service de 18 h, ce seront 16,5 h d'enseignement et 0,15 HSA. Attention, aucune heure ni réunion supplémentaire ne peuvent être imposées.
- **Les évaluations nationales de 5^{ème}** sont suspendues.

Calendrier prévisionnel PEGC 2014-2015

Avancement Echelon : novembre 2014

Mouvement Inter : Novembre-décembre 2014

Demande congé de formation : Novembre-décembre 2014

Elections Professionnelles : du 27 novembre au 4 décembre 2014

Demande temps partiel : Janvier 2015

Mouvement Intra : février-mars 2015

Avancement de grade : avril-mai 2015

Retraites

Pensions :

Les pensions de retraite sont gelées en 2014, à l'exception des pensions d'invalidité ou des pensions inférieures à 1200 €.

Démarches à entreprendre :

Un an environ avant le départ, formuler la demande d'admission à la retraite prenant effet au premier jour du premier mois non travaillé (ce qui évite les ruptures de salaires).

Attention, dans certaines situations particulières, des conditions de départ anticipé ou de pensions sans décote sont à privilégier : carrières longues, handicap, invalidité de l'agent ou du conjoint, parents de trois enfants ou d'un enfant handicapé.

Pour tout renseignement ou calcul de pension, n'hésitez pas à contacter votre secrétaire académique : marieodile.marchal@neuf.fr

Retraite Additionnelle de la Fonction Publique :

La RAFP a été mise en place en 2005 pour intégrer un montant maximum de 20 % des éléments de rémunération non pris en compte (HS), les primes et les indemnités, mais pas les remboursements de frais, dans le calcul de la pension des agents.

5 % de ces éléments sont cotisés par le salarié et 5 % par l'employeur.

Ces cotisations sont converties en points.

Votre compte est consultable sur www.rafp.fr.

Pensions versées :

Elles ne sont versées qu'à partir de 60 ans, puis, depuis juillet 2011, à la date d'ouverture des droits selon, l'année de naissance.

Si le total des points est inférieur à 5 125 points, l'agent touche un capital, calculé ainsi :

Capital brut = Nbre points × coef de majoration × valeur de service du point(1) × coef conversion en capital.

(1) définie chaque année et consultable sur Internet. En 2014, il est de 0,04465 €

Si le total des points est supérieur à 5 125 points, l'agent touche une rente annuelle calculée ainsi :

Rente brute = Nbre points × coefficient linéaire de majoration (2) × valeur de service du point

(2) calculé en tenant compte du nombre d'années et de mois.

Le premier versement correspond aux droits acquis l'année précédant la liquidation. Une régularisation intervient au second trimestre de l'année suivante.

Exemple :

RAFP en 2014 d'un agent né le 26/02/1952 partant en retraite le 01/09/2014 à 62 ans et 6 mois

Age de liquidation	Coefficient de majoration	Coefficient de conversion en capital
60	1	25,98
61	1,04	25,30
62	1,08	24,62
63	1,13	22,51

Avec 4 000 points, le capital sera de : $4\ 000 \times 1,08 \times 0,04465 \times 24,62 = 4\ 749\ €$

Avec 5 500 points, le coefficient linéaire de majoration sera de : $1,08 + (1,13 - 1,08 \times 6/12^*) = 1,105$

* il a fait 6 mois après ses 62 ans

Rente = $5\ 500 \times 1,105 \times 0,04465 = 271,36\ €$

Pour la FSU, ce fonds de pension devrait être supprimé et remplacé par une prise en compte des indemnités dans la pension publique.



QUESTIONS SUR LE SYNDICAT

1 À quoi ça sert ?

Etre syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales, académiques et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

2 Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répétera jamais assez ... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la « politique » du syndicat. Les différentes instances (conseil syndical, congrès ...) sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

3

Le syndicat est éloigné de mes préoccupations ...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour le mouvement, les promotions de grade, les fins de carrières, la retraite, les réflexions sur le métier, la recherche ... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp-FSU.

4

Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps ... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bien venues.

5

LE SYNDICAT EST-IL EFFICACE ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

6

Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie ...

(Voir idée n° 7 !)

7

Le syndicat s'occupe trop de pédagogie ...

(Voir idée n° 6 !) En fait, il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp-FSU : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.

8

Le syndicat freine toute évolution du métier

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs ... Le SNUipp-FSU participe à l'évolution du métier.

9

Le syndicat est corporatiste !

Les élus du SNUipp-FSU jouent, pleinement, leur rôle de représentants du personnel dans les CAPA en toute transparence et équité. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections paritaires. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire. (Voir les idées N° 3,6,7,8...)

10

C'EST TROP CHER

Avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour les non imposables. Le SNUipp ne dispose que des cotisations de ses adhérents pour éditer et acheminer les différents courriers et bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet ... Le SNUipp-FSU n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance. (Voir idée n° 2)



Fédération Syndicale Unitaire

104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas

Tél : 01 41 63 27 30 - Fax : 01 41 63 15 48 - Email : fsu.nationale@fsu.fr - Site web : www.fsu.fr

Les Lilas, le 8 septembre 2014

A toutes et tous les agents de la Fonction publique,

La rentrée sociale a été marquée par un changement de gouvernement. Mais si les ministres se succèdent, les problèmes et les inquiétudes demeurent : emploi, conditions de travail, pouvoir d'achat, salaires, prestations sociales, sortie de crise, avenir de la Fonction publique et des services publics... La politique d'austérité se poursuit. Quel avenir prépare-t-on ainsi ?
Le déficit de confiance en l'avenir est réel.

Pourtant la France est un pays riche. C'est la deuxième puissance européenne, la cinquième puissance mondiale. Et la France est riche aussi de son modèle social, de sa Fonction publique, de ses services publics, de sa culture, de ses valeurs de liberté, de fraternité et d'égalité.
Tous les services que votre travail quotidien permet de rendre aux usagers en sont de beaux exemples.

A l'éducation, la santé, la justice, la culture, l'agriculture et l'écologie dans les collectivités territoriales... c'est vous qui faites vivre les services publics au quotidien et ce dans des conditions parfois difficiles. Plus que jamais, en cette période de crise, notre pays a besoin de vous. Et pourtant, votre engagement est loin d'être reconnu à sa juste valeur. Pour la FSU, il faut que cela change ! Alors que des entreprises bénéficient de cadeaux fiscaux sans contrôle suffisant ni garantie, le gouvernement réduit les dépenses publiques au détriment du pouvoir d'achat des salariés notamment des fonctionnaires et de la qualité des services rendus aux usagers.

C'est socialement injuste et économiquement inefficace.

La FSU, convaincue qu'une autre politique sociale et économique est possible, continue d'exiger une meilleure répartition des richesses produites qui nécessite notamment une réelle réforme fiscale, une relance par l'augmentation du pouvoir d'achat, qui suppose aussi de mettre immédiatement fin au gel de la valeur du point d'indice et d'ouvrir sans délai des négociations salariales pour tous, d'investir dans tous les services publics et la Fonction publique, de créer les emplois nécessaires.

La Fonction publique avec l'ensemble des services publics doit pouvoir jouer tout son rôle dans la relance de l'activité de notre pays, dans la lutte contre les inégalités et dans l'anticipation des mutations à venir. Ces défis se relèvent dès l'École qui doit avoir les possibilités réelles de préparer l'avenir. Et l'ensemble de la fonction publique doit avoir les moyens de rendre les services de qualité indispensables aux usagers sur tout le territoire.

La FSU reste convaincue que la défense de l'intérêt général est essentielle au XXIème siècle. La fonction publique est bien un investissement et non une charge. C'est une chance pour notre société en quête de justice et de solidarité.

Dans ce moment de crise économique et sociale intense, à l'heure où il est question de réforme de l'Etat et de réforme territoriale, la FSU poursuit son action déterminée pour la défense et l'amélioration de la fonction publique et la situation de toutes et tous ses agents. Elle recherche pour cela l'unité intersyndicale la plus large.

Pour renforcer la FSU, adhérez à l'un de ses syndicats qui représentent votre profession.

Avec la FSU, restons mobilisés pour faire entendre votre voix, pour défendre vos droits et le service public.



Bernadette Groison - Secrétaire Générale de la FSU

Élections professionnelles 2014

Élire nos représentants, c'est agir pour nos métiers, nos fins de carrière.

Un vote important pour les personnels qui se prépare dès la rentrée

Du 27 novembre 10 h au 4 décembre 2014 17 h se dérouleront les élections de vos représentants dans les Commissions Administratives Paritaires Académiques, les CAPA, qui sont consultées pour votre carrière (mouvement, promotion de grade, temps partiels, postes adaptés...) et dans les Comités Techniques Ministériel et Académique (CTM et CTA) qui sont consultés sur le fonctionnement du service public d'éducation (carte scolaire, textes réglementaires...).

Tous les enseignants sont concernés par ces instances. Les représentants du SNUIPP-FSU et de la FSU y jouent un rôle important de porte-parole de la profession, de ses revendications, de ses exigences. Ils placent l'équité et la transparence comme base de la représentation de tous les personnels.

Le poids et le crédit de vos représentants dans ces instances sont mesurés par la participation du plus grand nombre de personnels à ces élections, notamment par le vote SNUIPP- FSU (CAPA) et FSU (CTM et CTA).

Élections professionnelles 2014

du 27 Nov. 10 h au 4 déc. 17h.

Uniquement par vote électronique

Utilisation de la messagerie professionnelle obligatoire.

Pour pouvoir voter, il faudra disposer d'un identifiant et d'un mot de passe spécifiques.

L'utilisation de la messagerie professionnelle sera nécessaire.

À partir du 22 septembre, vous pourrez définir votre mot de passe vous permettant d'accéder à l'espace électeur (informations sur les scrutins, listes professions de foi, modalités de vote, accès au bureau de vote...).

Pour y accéder :

Il est donc nécessaire, dès la rentrée d'aller la consulter pour, éventuellement, la vider et permettre de recevoir les messages concernant les élections.

Pour accéder à votre messagerie professionnelle :

Sur Toutatice, cliquer sur Webmail académique (à droite de l'écran)

Saisir l'identifiant (en minuscules et sans espace : l'initiale du prénom suivie du nom): pnomX (X = un chiffre en cas d'homonymie).

Saisir le mot de passe : NUMEN ou mot de passe défini par vous-même

C'est votre messagerie professionnelle.

C'est dans cette messagerie qu'arriveront les messages vous permettant d'accéder à l'espace

Élections professionnelles 2014

Vous pouvez transférer votre boîte professionnelle sur votre boîte personnelle, ce qui évite d'aller régulièrement sur la boîte académique.

Transférer sa boîte pro sur sa boîte perso

1. Cliquer sur **options** (en bas à gauche), cliquer sur **transfert**
2. Dans transférer à :
 - cocher : **activer le transfert auto**
 - mettre votre adresse perso
 - cocher : **conserver une copie du message**

Ne pas oublier d'enregistrer les préférences (en bas à droite)



Rappel : Le mot de passe de la messagerie professionnelle est le même mot de passe que pour accéder à Iprof (NUMEN ou mot de passe créé par l'utilisateur).

**À partir du 22 septembre
via la messagerie professionnelle,
possibilité de définir son mot de passe pour accéder à l'espace électeur.**

Communications et informations :

Certaines informations importantes sont expédiées par mail, ce qui permet une communication rapide. Si vous souhaitez les recevoir, il serait bon que vous nous communiquiez votre adresse mail (ainsi que vos coordonnées téléphoniques) à l'adresse suivante :

marieodile.marchal@neuf.fr

